



Règlement intérieur du Dojo

✓ Accès au dojo :

➤ Chaussures

Le port de chaussures est interdit dans le dojo, toute personne y entrant doit se déchausser à l'entrée.

➤ Vestiaires

Seuls les licenciés ont accès aux vestiaires.

➤ Accompagnants

Les accompagnants restent à l'extérieur du dojo dans le couloir. Ils n'ont pas accès aux vestiaires et ne peuvent pas assister au cours.

✓ Règles de vie :

➤ Effets personnels

Tout effet personnel (protections, bouteilles d'eau,...) doit être marqué du nom de son propriétaire et doit être remonté chez soi après le cours ou jeté à la poubelle. Le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte d'objet personnel.

➤ Respect

Chaque licencié s'engage à avoir un comportement respectueux envers les professeurs, les autres licenciés, les locaux dans lequel il est accueilli ainsi que le matériel mis à disposition pour sa pratique. En cas de non-respect de ces règles des sanctions pourront être mises en place.

➤ Tenue et hygiène

Chaque licencié veille à respecter la tenue obligatoire en fonction de sa pratique. La tenue et les accessoires doivent être propres. Le licencié veille également à son hygiène corporelle (ongles des mains et pieds coupés, port de chaussettes si verrue, ...).